



---

**BUREAU DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 04 octobre 2018 à 18h00**  
**Au siège de Grand Lac**

---

**Présents :**

AIX LES BAINS	Dominique DORD	
AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
LA BIOLLE	Blandine BELLANCA	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	Pouvoir de Corinne CASANOVA
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANÇOIS	
BRISON SAINT INNOCENT	Jean-Claude CROZE	Départ après la 3 <sup>ème</sup> délibération
CHANAZ	Yves HUSSON	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	
CONJUX	Claude SAVIGNAC	Pouvoir de Sylvie L'HEVEDER
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	
ENTRELACS	Bernard MARIN	
ENTRELACS	Claude GIROUD	Départ après la 3 <sup>ème</sup> délibération
GRESY SUR AIX	Robert CLERC	
MERY	Eudes BOUVIER	
LE MONTCEL	Jean-Christophe EICHENLAUB	
MOJXY	Gabrielle KOEHREN	
ONTEX	Jacques CURTILLET	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT OURS	Christian REBELLE	
ST PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEDEVER	Arrivée après la 3 <sup>ème</sup> délibération
SERRIERES EN CHAUTAGNE	Denise de MARCH	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	Pouvoir de Jean-Guy MASSONNAT
VOGLANS	Yves MERCIER	

**Absents excusés :**

AIX-LES-BAINS	Corinne CASANOVA
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Nicole FALCETTA
PUGNY CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT

**Autres présents non votants :**

Yves GRANGE	Entrelacs
Christophe DERIPPE	Entrelacs
Jean-François BRAISSAND	Entrelacs
Christian VASQUEZ	Directeur OTI
Laurie SOUVIGNET	Directrice adjointe OTI
Frédéric GIMOND	Directeur Général des services
Laurent LAVAISIERE	Directeur Général Adjoint
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Martine REVOL	Directrice de cabinet
Véronique MERMOUD	Responsable Urbanisme – Foncier - Habitat
Sophie CASSARO	Responsable tourisme
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable Juridique / Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 27 septembre 2018 comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 15 projets de délibérations. Le quorum est atteint au moment du vote des délibérations (25 présents et 28 votants).



## DÉLIBÉRATION

N° : 5      Année : 2018  
Exécutoire le : 11 OCT. 2018  
Affichée le : 11 OCT. 2018  
Visée le : 11 OCT. 2018

### MARCHES PUBLICS

#### **Marché n°2018-51 : Réhabilitation de la déchèterie de CHINDRIEUX Lots 1 (Terrassement, maçonnerie et VRD), 2 (Clôture, portail et aménagement paysager) et 3 (Vidéosurveillance et détection incendie) - Attribution**

Monsieur le Président précise qu'en 2015, la CALB avait engagé un programme de réhabilitation des 3 déchèteries de son territoire (Drumettaz-Clarafond, Grésy-sur-Aix et Le Bourget du Lac) pour lesquelles les travaux engagés en 2016 se sont achevés au printemps 2017.

Suite à la fusion de la CALB et des communautés de Communes de la Chautagne et de l'Albanais, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, Grand Lac a souhaité uniformiser les modes de gestion et le fonctionnement des déchèteries, et notamment le contrôle d'accès des sites.

La déchèterie d'Entrelacs a bénéficié en premier lieu des travaux de réhabilitation et de mise aux normes.

Aujourd'hui, la présente consultation a pour objet la réalisation des prestations nécessaires aux travaux d'extension et de réhabilitation de la déchèterie de Chindrieux (dernière déchèterie du territoire de Grand Lac).

La maîtrise d'œuvre de ce projet a été confiée au bureau d'études Cabinet MERLIN.

La consultation pour les travaux de réhabilitation a été menée selon une procédure adaptée.

La consultation a fait l'objet d'un allotissement au sens de l'article 12 du décret n°2016-360 du 25/03/2016, décomposé comme suit :

- lot n°01 : Terrassement, maçonnerie et VRD,
- lot n°02 : Clôture, portail et aménagement paysager,
- lot n°03 : Vidéosurveillance et détection incendie.

Les critères d'analyse des offres sont les suivants :

- Prix : 60 %,
- Valeur technique : 40 %.

S'agissant des travaux de réhabilitation, la Commission des procédures adaptées s'est réunie le 24 septembre 2018 pour l'attribution des lots 1, 2 et 3 relatifs aux différents travaux. Il est proposé d'attribuer les lots aux entreprises suivantes :

- lot n°01 (terrassement, maçonnerie et VRD) : **Entreprise FONTAINE TP pour un montant de 196 310,81 € HT ;**
- lot n°02 (clôture, portail et aménagement paysager) : **Entreprise BERGER JARDIN pour un montant de 18 130,00 € HT ;**
- le lot n°03 (Vidéosurveillance et détection incendie) est en cours de négociation et sera attribué prochainement.

Pour une complète information de l'assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché. Les crédits inscrits au budget général seront imputés sur la section d'investissement au programme 137.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'attribution du marché aux entreprises précitées,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché présenté avec les entreprises précitées et tous les actes nécessaires à son exécution.

Aix-les-Bains, le 4 octobre 2018

Le Président,  
Dominique DORD



- |                             |
|-----------------------------|
| - Délégués en exercice : 32 |
| - Présents : 24             |
| - Votants : 26              |
| - Pour : 26                 |
| - Contre : 0                |
| - Abstentions : 0           |
| - Blancs : 0                |

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Marché n.2018-51 : Réhabilitation de la déchetterie de CHINDRIEUX Lots 1 (Terrassement, maçonnerie et VRD), 2 (Clôture, portail et aménagement paysager) et 3 (Vidéosurveillance et détection incendie) - Attribution -

---

**Date de transmission de l'acte :** 11/10/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 11/10/2018

---

**Numéro de l'acte :** d2562 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20181004-d2562-DE

---

**Date de décision :** 04/10/2018

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :**

1. Commande Publique

1.1. Marchés publics

1.1.1. Délibérations

1.1.1.2. ~~Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)~~